



**Confédération  
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté au  
ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs

par la

Confédération des syndicats nationaux

dans le cadre de la consultation publique  
sur les orientations gouvernementales  
et les enjeux en matière de changements climatiques

27 février 2012

Confédération des syndicats nationaux  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
tél. : 514 598-2271  
télééc. :514 598-2052  
[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

## Table des matières

Introduction .....	5
Rappel des positions de la CSN.....	6
1. Évaluation de la stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques.....	6
2. La perspective des emplois quant à la lutte aux changements climatiques.....	7
3. Secteurs d'intervention.....	9
Analyses sectorielles.....	9
Plan Nord .....	9
Transport des personnes, des marchandises et réduction des déplacements .....	10
Secteur public .....	11
Secteurs industriels et bâtiments .....	11
L'importance des économies d'énergie et les énergies renouvelables.....	12
Conclusion.....	12
Bibliographie.....	15



*Le développement durable restera hors de notre portée si nous ne trouvons pas des solutions qui nous permettent de vivre avec ce qu'offre la planète; il le restera aussi si l'espoir d'une vie meilleure pour tous sur cette planète unique n'existe pas<sup>1</sup>.*

## **Introduction**

Nous remercions le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de cette opportunité qui nous est donnée de nous exprimer dans le cadre de cette consultation sur certains enjeux particuliers du prochain Plan d'action sur les changements climatiques 2013–2020 (ci-après PACC). Cependant, il nous faut, une fois de plus, déplorer le type de consultation auquel nous sommes conviés. En effet, des délais trop courts, des consultations en ligne pour lesquelles nous ignorons à qui l'on s'adresse et comment seront traités les commentaires reçus sont devenues légion. Pour la CSN, il est impératif que le gouvernement se dote d'un processus de consultation qui soit transparent et qui laisse aux organisations le temps nécessaire pour produire leurs commentaires.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de plus de 2100 syndicats qui regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, pour l'ensemble du territoire du Québec. À ce titre, la CSN est partie prenante de plusieurs débats de société, dont ceux concernant les questions environnementales et l'énergie.

La CSN compte participer activement à la transition pour le développement d'une économie verte et d'une société mieux adaptée aux changements climatiques.

S'inscrivant dans la foulée du Plan d'action québécois de 2006–2012, ce deuxième Plan d'action sur les changements climatiques du Québec (PACC) s'inscrit dans la continuité du processus d'implantation de mesures d'atténuation<sup>2</sup> et d'adaptation<sup>3</sup> négociées lors de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette convention a été établie en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro au Brésil. Le Québec s'est positionné comme un chef de file en Amérique du Nord avec son objectif de réduction des GES de 20 % en 2020 par rapport au niveau d'émission de 1990 comme convenu dans le Protocole de Kyoto. Dans une

---

<sup>1</sup> Nations Unies, L'économie verte dans le contexte du développement durable, Quelles incidences pour l'Afrique? Mars 2011, p.2

<sup>2</sup> Mesures d'atténuation : Intervention humaine visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre.

<sup>3</sup> L'adaptation à la lutte aux changements climatiques désigne les stratégies, les initiatives, les actions tant du secteur privé que public (les entreprises, les associations, les collectivités, etc.) visant, par des mesures adaptées, à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets réels ou attendus des changements climatiques (inondations, incendies, grandes marées, érosion, canicules, apparitions d'espèces envahissantes, etc.)

perspective nord-américaine, le Québec fait preuve d'un leadership dans la lutte aux changements climatiques. Le PACC doit s'orienter vers des mesures concrètes et globales d'économie et d'efficacité énergétique, soutenir le développement des sources d'énergies renouvelables et maintenir la sécurité énergétique tout en assurant une réelle baisse de gaz à effet de serre (GES).

### **Rappel des positions de la CSN**

Depuis la dernière décennie, la CSN a pris position à plusieurs reprises sur la question de l'énergie et sur celle des changements climatiques. La CSN a toujours été en faveur du Protocole de Kyoto le voyant comme un défi intéressant pour stimuler l'emploi et favoriser un virage vers une économie faible en émission de carbone. Comme organisation syndicale, nous avons toujours favorisé le développement de politique et de stratégie énergétique, car les enjeux posés sont au cœur même de notre système économique, social et environnemental. Elle est d'avis que le développement de la filière des énergies renouvelables doit se réaliser par l'entremise des services publics et être à l'abri des partenariats public-privé (PPP) que ce soit pour l'éolien ou les petites centrales hydroélectriques. La CSN est pour un développement accru du transport en commun, de la réduction des déplacements et de l'accroissement du transport ferroviaire et maritime.

Depuis toujours, la CSN préconise le développement d'emplois caractérisés par de bonnes conditions de travail, c'est pour cette raison que nous souhaitons que les emplois verts soient également décents.

### **1. Évaluation de la stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques**

Avec la hausse des températures, les modifications au système climatique telles que les précipitations et la fréquence et la gravité des phénomènes vont entraîner des conséquences importantes sur les écosystèmes et sur nos vies. Ainsi, les répercussions des changements climatiques observées et ceux prévisibles sur notre système socio-économique et environnemental font de l'adaptation aux changements climatiques, un enjeu crucial.

La stratégie proposée par le gouvernement représente un défi de taille, car elle doit concilier les intérêts économiques, sociaux et environnementaux. La CSN salue la rigueur et les efforts déployés dans l'élaboration de cette stratégie. Cependant, nous souhaitons que le gouvernement assure une meilleure coordination des actions et des mesures prises par les différents ministères. De plus, si nous pouvons saluer la mise en place de comités interministériels, nous déplorons l'absence du ministère du Travail parmi les acteurs gouvernementaux qui ont été invités au sein de ces comités. Les changements climatiques devraient avoir des impacts importants sur l'emploi notamment en matière de santé et de sécurité au travail. Dans ce contexte, nous croyons que le gouvernement devrait apporter une attention particulière à cette question de l'emploi et travailler avec les organisations syndicales s'il veut une

stratégie d'adaptation qui permet de répondre adéquatement aux nouveaux défis qui se posent à nous. La mise en œuvre de cette stratégie exige un changement de paradigme de notre système socio-économique et, par ricochet, de notre mode de vie.

La CSN identifie des difficultés d'harmonisation entre les différents intervenants engagés dans la lutte aux changements climatiques. Les enjeux liés aux changements climatiques étant transversaux, l'harmonisation entre les intervenants pose un défi colossal qui peut ralentir l'application des mesures d'adaptation.

Même si nos émissions de GES sont fortement tributaires de l'organisation de notre société, nous croyons essentiel que la stratégie d'adaptation réserve une place particulière à la sensibilisation et à la formation. Encore trop de Québécoises et de Québécois ne sont pas suffisamment sensibilisés à cet enjeu. Il faut modifier les habitudes des citoyens si l'on désire véritablement lutter pour les GES. Les outils de sensibilisation du gouvernement sont intéressants, mais méconnus de la population. Le gouvernement doit consacrer davantage d'énergie à leur promotion. Un accent particulier doit être mis sur la formation et la sensibilisation des travailleuses et des travailleurs. Comment croire que le PACC pourra générer des résultats concrets lorsque ceux qui sont au cœur de l'action ne se sentent pas concernés?

La formation et la sensibilisation permettent d'agir en amont afin que les travailleuses et les travailleurs soient, d'une part, à même d'intégrer cette problématique dans leur milieu de travail et, d'autre part, qu'ils trouvent des moyens d'adaptation aux impacts induits par les changements climatiques. L'élaboration de nouvelles formations et la révision des contenus de formations existantes qui tiennent compte de cette nouvelle réalité doivent être mises à l'ordre du jour.

## **2. La perspective des emplois quant à la lutte aux changements climatiques**

Force est de constater qu'une bonne part de la responsabilité de la mise en œuvre des mesures de réduction des GES se situe aux niveaux national et international, alors que c'est au niveau local (communautés, lieux de travail, citoyens) que l'impact de ces mesures se fera particulièrement ressentir. Les travailleuses et les travailleurs peuvent appréhender la lutte aux changements climatiques par les pertes d'emplois qu'elle fait craindre. Certains secteurs sont plus exposés aux effets des changements climatiques et devront développer des stratégies d'adaptation spécifiques. Pensons, par exemple, aux secteurs de l'énergie (renouvelable et non renouvelable), de la construction, de l'efficacité énergétique, du transport, de l'industrie de la métallurgie, du secteur forestier et à celui des pêcheries pour n'en nommer que quelques-uns. Devant cette nomenclature des secteurs qui représentent 75 % des émissions des GES mondiales, comment ne pas comprendre l'importance d'associer ceux qui sont au centre des activités de ces secteurs : les travailleurs.

Le concept de transition juste et équitable est apparu récemment et vient baliser, comment la lutte aux changements climatiques doit se faire eu égard aux travailleuses et aux travailleurs. Nous savons que ces changements vont nécessiter une transformation graduelle de notre économie et que le marché ne peut être laissé à lui seul pour faire face à ces changements.

Pour la CSN, une transition juste suppose les orientations et les mesures d'accompagnement suivantes :

- Des investissements qui soutiennent les secteurs économiques viables et respectueux de l'environnement;
- Un dialogue social et une consultation démocratique des partenaires sociaux;
- Le développement de formations et des compétences;
- La protection sociale (chômage, maladie et mauvaises conditions de vie);
- La recherche et le développement.

La transition se définit comme un cheminement graduel de transformation de l'économie vers une économie à faible émission de carbone et comme nous l'avons déjà mentionné, elle suppose une nouvelle approche de la croissance économique. « Cependant, la “viabilité de l'environnement”, la “consommation et la production durables”, la “croissance verte”, la “résistance au climat”, les “stratégies à faibles émissions”, la “croissance sans exclusive<sup>4</sup>” et les “emplois décents” peuvent servir de moyens pour concilier les exigences de la croissance économique avec la raréfaction croissante des ressources naturelles et les défis de la pauvreté »<sup>5</sup>.

Cette transition doit aussi permettre de verdir les emplois; c'est-à-dire réduire l'impact environnemental des milieux de travail en améliorant ainsi leur empreinte écologique. Verdir les emplois contribue à réduire les besoins en énergie et en matières premières, à éviter les émissions de GES, à minimiser la pollution, les matières résiduelles et dangereuses et à maintenir des services écosystémiques dont dépendent les lieux de travail.

La formation de comité paritaire en environnement dans les entreprises, la recherche et le développement de nouvelles technologies vertes, le déploiement des technologies à faibles émissions de carbone sont quelques exemples des moyens dont nous disposons pour verdir les emplois.

---

<sup>4</sup> Exclusive : on entend sans exclusion, sans discrimination.

<sup>5</sup> Idem; p.2



### **3. Secteurs d'intervention**

#### ***Analyses sectorielles***

Vu le court laps de temps imparti pour répondre à cette consultation, nous avons dû nous résigner à ne pas tout commenter et choisir plutôt certains secteurs. Nous avons donc privilégié les secteurs reconnus comme étant de grands émetteurs ou ceux qui peuvent avoir un impact sur l'ensemble de la société. Mais avant d'aborder les secteurs, nous tenons à réaffirmer notre appui au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES que le gouvernement a amorcé. C'est un pas dans la bonne direction, même si ce règlement doit être appuyé par d'autres mesures de réduction.

#### ***Plan Nord***

Le Plan Nord est un vaste projet par lequel le gouvernement souhaite continuer le développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, social et touristique de cette région. Mais un tel développement est-il compatible avec la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité? Probablement oui si tous les efforts y sont mis, mais la rapidité avec laquelle le développement minier s'y effectue présentement nous fait douter de l'efficacité du PACC.

L'exploration et l'exploitation minière peuvent avoir des effets désastreux sur l'environnement et les communautés locales. Or, le développement minier au Québec est encadré par une loi désuète, la Loi sur les mines, qui encourage aussi le développement minier accéléré sans perspective de développement durable. Pour la CSN, il est donc primordial que le gouvernement agisse pour préserver l'intégrité du Territoire du Nord québécois; en plus d'adopter la Loi modifiant la Loi sur les mines, nous croyons que le gouvernement pourrait inscrire des exigences en matière de réduction de GES dans ses appels d'offres. Pour se faire, le gouvernement doit dès maintenant préserver sa capacité d'agir en ce sens dans le cadre des accords internationaux. Il pourrait ainsi, contraindre les minières à adopter des mesures spécifiques pour réduire leurs émissions. Mais au-delà des lois et des obligations contractuelles, le gouvernement doit se donner les moyens de faire respecter ses exigences environnementales; ainsi il doit augmenter le nombre d'inspecteurs miniers du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et du MDDEP sur le terrain, afin d'assurer une surveillance accrue.

Les deuxième et troisième transformations sont des enjeux tant sociaux-économiques qu'environnementaux. Dans un premier temps, ces transformations sont des moyens de revitaliser les régions du Québec en créant des emplois de qualité. Dans un deuxième temps, il est préférable pour le bilan de GES mondial d'effectuer ces transformations au Québec plutôt que dans des pays n'ayant pas accès à des énergies renouvelables. Il est important de profiter de notre énergie verte pour attirer de nouveaux investissements et l'ensemble des incitatifs financiers ne doit pas contribuer uniquement à la première transformation. Une production locale réduit les émissions de GES provoquées par le transport des matières premières vers d'autres

pays. Ce type d'émissions est qualifié de fuite de carbone. Le développement de la deuxième et troisième transformation offre un potentiel d'implantation des technologies vertes et permet que le Québec devienne un leader dans ce secteur.

Vu la complexité des enjeux, la grandeur du territoire et le danger inhérent de l'accélération du développement du Nord, une vision globale par une évaluation environnementale stratégique (ÉES) nous permettrait de mieux comprendre les interrelations économiques, sociales et environnementales de ce territoire. Tout en favorisant le développement, le gouvernement doit s'assurer que les actions sur ce territoire se feront dans le respect de l'environnement et des communautés.

### ***Transport des personnes, des marchandises et réduction des déplacements***

Il est reconnu qu'au Québec le transport est responsable de 43 % des émissions totales de GES. Il s'agit d'un secteur hautement dépendant des ressources pétrolières dont nous traiterons ultérieurement.

Nous croyons qu'il faut maintenir et développer des incitatifs positifs pour encourager les citoyennes et les citoyens à adopter des habitudes de transport qui réduisent la dépendance à la voiture. Un effort important est nécessaire pour développer et rendre plus efficace le transport en commun. Par contre, l'implantation d'incitatifs négatifs devrait survenir quand l'offre de véhicules moins énergivores et polluants sera accessible.

Le potentiel de développement du transport collectif grâce à l'électricité est énorme et il faut l'exploiter. Il s'agit d'une avenue à considérer pour le transport urbain (trains de banlieue, plus de métro, tramway, etc.), mais aussi intermodal. À cet égard, plusieurs possibilités existent comme le train électrique et le monorail.

Le projet de l'échangeur Turcot est un exemple éloquent du manque de cohésion qui peut exister entre différents intervenants dans un dossier ainsi que des conséquences de l'absence de cette cohésion. Les groupes de citoyens concernés par ce projet et les instances municipales doivent, encore aujourd'hui, lutter pour y inclure le transport collectif. Ce projet est développé selon le modèle des années 60 où l'automobile était au cœur des déplacements.

En ce qui a trait au transport des marchandises, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois estimait, dans un rapport publié en 2008, que les produits alimentaires parcourent une distance d'environ 2500 km en Amérique du Nord. La majorité de ces denrées transite par voie de camionnage. Si l'on veut vraiment diminuer les émissions de GES de la part de l'industrie du camionnage, il faut revoir complètement la politique du « Just in Time » appliquée par les entreprises.

D'autres considérations reliées au transport doivent être prises en compte, comme la valorisation de l'achat local. Nous le savons, la réduction de notre empreinte écologique passe par l'approvisionnement local. Maintenant, sommes-nous prêts comme consommateur à intégrer les coûts des GES dans le prix de vente des produits?

### ***Secteur public***

Le gouvernement peut être un acteur important de la réduction des GES, non seulement par son pouvoir de réglementation, mais aussi en contrôlant les émissions attribuables à ces activités. La CSN considère que le gouvernement doit rechercher la carboneutralité. Il devrait de plus avoir des cibles absolues de réduction et utiliser des crédits compensatoires. Cela suppose un équilibre entre les émissions de GES et celles captées; la carboneutralité n'est pas équivalent à zéro émission. Elle signifie plutôt que l'impact sur le réchauffement climatique a été « annulé ».

Par exemple, dans le secteur hospitalier, une meilleure gestion des matières résiduelles aiderait à réduire les émissions de GES, en plus des coûts d'enfouissement. Les économies pourraient être utilisées pour acheter de l'équipement et maintenir les actions de réduction des matières résiduelles. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un défi colossal, mais nous croyons qu'en impliquant les travailleuses et les travailleurs il devient possible de relever de tels défis. Ce type de projet pourrait inspirer d'autres milieux.

La CSN privilégie les politiques d'approvisionnement responsables et de proximité. Toutefois, il est reconnu que pour économiser, les ministères procèdent à des achats regroupés où ce qui prime est le plus bas soumissionnaire sans égard à la proximité d'achat. La Loi sur les contrats des organismes publics a établi, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, les nouvelles règles de passation des marchés publics. Découlant de cette loi, le Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics prévoit la possibilité d'introduire dans les documents d'appel d'offres des spécifications liées à l'environnement tel que la réduction des GES. Les ministères ont conçu des plans d'action de développement durable et la CSN souhaite que ceux-ci se déclinent dans les services tout en incluant les travailleurs.

### ***Secteurs industriels et bâtiments***

L'Agence d'efficacité énergétique doit être maintenue et son budget bonifié. Elle doit mieux faire connaître les mesures et les outils offerts. Dans le secteur industriel, plusieurs bâtiments sont chauffés au mazout. Le gouvernement encourage la conversion du mazout vers le gaz naturel par des programmes de subvention. Le gaz naturel est aussi utilisé comme source d'énergie dans les procédés industriels; il émet moins de GES et a un bon pouvoir calorimétrique. En revanche, faute de gaz naturel disponible, le Québec s'approvisionne à 100 % sur le marché de l'Ouest canadien. Certaines industries pourraient être tentées d'utiliser des gaz de schiste, mais la filière du biogaz se présente comme une meilleure solution de rechange. Le

biogaz provient de la fermentation anaérobie des matières organiques putrescibles. Sa composition est très similaire au gaz naturel raffiné. Le biogaz doit être privilégié, car il émet beaucoup moins de GES que le gaz naturel.

### ***L'importance des économies d'énergie et les énergies renouvelables***

Toutes les mesures d'économie d'énergie, de réduction de GES, des stratégies d'adaptation et du développement d'énergie renouvelable doivent conduire à réduire notre dépendance au pétrole. Toutefois, il ne faudrait pas que cet affranchissement au pétrole extérieur soit orienté vers des politiques énergétiques qui favoriseraient l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz naturel au Québec. Notre souhait est que la prochaine stratégie énergétique s'arrime avec le Plan d'action des changements climatiques, car la réduction des GES est en grande partie reliée à l'économie d'énergie et aux négawatts<sup>6</sup>.

### **Conclusion**

La CSN souhaite participer activement à la transition pour le développement d'une économie verte et d'une société mieux adaptée aux changements climatiques.

La mise en œuvre du Protocole de Kyoto et le Plan d'action des changements climatiques 2013–2020 représentent la poursuite d'un long processus qui doit nous orienter vers des réductions mondiales de GES de l'ordre de 80 % en 2050. Les réductions de GES doivent devenir un incitatif pour développer une économie faible en carbone basée sur un mode de production durable. Ces objectifs vont demander une implication de tous les acteurs de la société québécoise.

Ces derniers seront au rendez-vous dans la mesure où ils seront associés à cette démarche et qu'un consensus se dégagera. Les travailleuses, les travailleurs ainsi que les organisations qui les représentent sont disposés à jouer un rôle actif dans l'examen des enjeux propres à chaque secteur d'activité et à chaque région en matière de réduction de gaz à effet de serre ainsi que leurs impacts sur l'emploi, sur le travail et sur les régions.

Dans un contexte où le comportement du gouvernement canadien au regard de la réduction des gaz à effet de serre et des changements climatiques est inacceptable, ne serait-ce que par son désengagement du Protocole de Kyoto, on se doit de saluer les efforts actuels du gouvernement du Québec. Aujourd'hui, il est encore plus important d'intensifier nos efforts pour une réduction durable des GES. Le Québec doit accentuer ses actions pour forcer le gouvernement canadien afin qu'il adopte un

---

<sup>6</sup> Le watt étant une unité de puissance, le négawatt quantifie une puissance « en moins », c'est-à-dire la puissance économisée par un changement de technologie ou de comportement. Les négawatts peuvent être produits par l'économie énergétique et l'efficacité énergétique.

véritable plan d'action donnant le signal clair à toute la communauté qu'il s'engage fermement dans la réduction des GES.

Nous croyons que les défis qui se posent à nous en raison des changements climatiques doivent devenir une occasion pour assurer un meilleur développement de notre société. Le développement d'emplois verts est sans contredit un axe par lequel nous pouvons assurer une meilleure relance économique. En terminant, nous souhaitons vous assurer de l'engagement de la CSN envers la nécessaire réduction des GES. D'abord, comme organisation qui a sa propre empreinte écologique, mais surtout par notre capacité de mobiliser des milliers de personnes pour l'atteinte d'un objectif commun la sauvegarde de notre planète.



## Bibliographie

Confédération des syndicats nationaux, *Le Québec et les changements climatiques, Quelle cible de réduction d'émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?* 2009.

Confédération syndicale internationale (CSI), *Les syndicats et les changements climatiques, Équité, justice et solidarité dans la lutte contre le changement climatique*, 2009.

CSI, Institut Belleville et CFDT, *Les syndicats et le changement climatique pour que les politiques en matière de changement climatique bénéficient aux personnes : une transition juste dans les pays vulnérables au changement climatique*, No 2, octobre 2011.

Réseau des ingénieurs du Québec, *Proposition pour engager le Québec sur la voie de la mobilité durable*, Avis septembre 2010.

Confédération des syndicats nationaux, *le projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, présentée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles*.

Langlois, Pierre, *Rouler sans pétrole*, Éditions multimondes, 2008.

Institute for Research and Innovation in Sustainability, *Work in a Warming World (W3)*, York University, 2011.

Adresses internet :

<http://www.csn.qc.ca/web/csn/communiquer/ap/Comm04-05-06a.xml>

[http:// www.workinawarmingworld.yorku.ca](http://www.workinawarmingworld.yorku.ca)